


 facebook.com/bgbwinfo

 instagram.com/bgbw\_info

AR   
EN   
FR   
RU   
TR 

Retrouvez différents flyers (dont celui-ci) en différentes langues et en langage simplifié sur notre site web :



[http://www.bgbw.landbw.de/pb/L.de/Startseite/Service/Gerichtshilfe+fuer+Geschaedigte+\\_+Court+assistance+for+victims](http://www.bgbw.landbw.de/pb/L.de/Startseite/Service/Gerichtshilfe+fuer+Geschaedigte+_+Court+assistance+for+victims)

Bilder: Agenturfotos. Mit Model gestellt. November 2023



# Vue d'ensemble

## de l'assistance judiciaire

Information pour les victimes



**Baden-Württemberg**

BEWÄHRUNGS- UND GERICHTSHILFE

Bewährungs- und Gerichtshilfe Baden-Württemberg

Rosenbergstraße 122 • 70193 Stuttgart

Tel.: 0711 627 69-400 • Fax: 0711 627 69-433

info@bgbw.bwl.de • www.bgbw.landbw.de



**Baden-Württemberg**

BEWÄHRUNGS- UND GERICHTSHILFE

## *Vous avez été victime d'une infraction?*



### **NOS PRINCIPES**

La base de notre activité repose sur une approche respectueuse de nos client·e·s. Nous prôtons la réinsertion après des actes criminels et promovons la responsabilisation de nos client·e·s afin qu'ils/elles mènent une vie respectueuse de la loi.

Une procédure pénale a été engagée dans le cadre de cette affaire. L'Assistance judiciaire a été mandatée par le Tribunal et/ou par le Parquet.

Vous avez la possibilité d'expliquer à l'Assistance judiciaire comment ce que vous avez subi a impacté votre vie. Vos informations seront consignées sans jugement et transmises au commanditaire dans un rapport. Ce dernier permet au Tribunal et au Parquet de mieux comprendre votre point de vue dans le cadre de la procédure. Le rapport fait partie du dossier pénal et peut être utilisé lors de l'audience principale.

Nous pouvons également vous informer sur des offres d'aide et de conseil ainsi que sur la médiation victime-délinquant.

Votre collaboration avec l'Assistance judiciaire est un acte volontaire et vous pouvez la refuser sans subir de préjudice.

Les fondements juridiques de l'Assistance judiciaire se trouvent dans le § 160 III et dans le § 463d du Code de procédure pénale allemand (StPO) ainsi que dans le § 16 III de l'Ordonnance de grâce (GnO) du Bade-Wurtemberg.

### **À PROPOS**

Le Service de probation et d'Assistance judiciaire du Bade-Wurtemberg (Bewährungs- und Gerichtshilfe Baden-Württemberg BGBW) est un établissement de droit public sous contrat avec l'État. Le BGBW assure les missions de service de probation, d'assistance juridique et de médiation victime-délinquant. Son siège est à Stuttgart. Le pays compte neuf établissements, ainsi que d'autres antennes extérieures et postes d'écoute. Il est ainsi possible de garantir un suivi de proximité pour les client·e·s.

Pour obtenir plus d'informations ou pour contacter une personne responsable, rendez-vous sur notre site web : [www.bgbw.landbw.de](http://www.bgbw.landbw.de)

